

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DUCT 113 Subvention Fonds du Maire à l'association Espace 19 du 19e

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Espace 19 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2011 à l'association Espace 19 (D00172 / 246 / 2011_04669), 251, rue de Crimée (19^e).

Art 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire du 19e arrondissement, du budget de la Ville de Paris, exercice 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.